

Écotaxe : l'Élysée refuse l'exception bretonne

La taxe kilométrique, dite écotaxe (OF d'hier), fait monter les responsables de l'économie bretonne au créneau. Ou plutôt, à l'Élysée, où ils ont été reçus hier.

Ils étaient sept, hier, reçus à l'Élysée par deux conseillers techniques du président de la République. Un bloc impressionnant : les présidents de la Chambre régionale d'agriculture, de la Chambre régionale de commerce et d'industrie, de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat, de l'Union interprofessionnelle patronale du Finistère, de l'Association bretonne des entreprises agroalimentaires, de Produit en Bretagne et d'Investir en Finistère. Tous ont pu rappeler l'importance du transport routier en Bretagne, qui totalise 2 200 entreprises de transport routier avec 25 000 salariés. Un enjeu vital pour une région excentrée, où 93 % des transports de marchandises sont effectués par la route.

Des Bretons désabusés

Cette nouvelle redevance reviendrait à résilier le plan routier breton qui limite son handicap géographique, ont-ils plaidé. Et cela « **dans une période où le centre de gravité économique de l'Europe poursuit son déplacement vers l'Est** ». Enfin, la mise en place de cette taxe n'entraînera pas de report significatif vers des transports plus respectueux de l'environnement en Bretagne. Tout simplement parce qu'aucune alternative n'existe : « **ni voies d'eau, ni réponse du fret ferroviaire à court ou moyen terme...** »

« **Mais nous n'avons guère été entendus...** », confiait, hier soir, un Jacques Jaouen assez désabusé. Le président de la Chambre régionale d'agriculture note que leurs interlocuteurs leur ont bien fait comprendre que « **l'écotaxe s'appliquerait à la totalité du territoire** », pas d'exception... L'argument de la spécificité d'une Bretagne excentrée, comme celui d'un très dense tissu de PME de l'agroalimentaire « **qui représentent 67 % des échanges routiers internes à la Bretagne** », ne les a pas fait plier.

Ce qui implique, de fait, qu'avec ses 1 200 km, « **la Bretagne devra payer, à elle seule, 10 % du total national de l'écotaxe !** » Soit un surcoût estimé à 150 millions d'euros par an pour les PME bretonnes. Impensable de le répercuter, « **que ce soit auprès des consommateurs ou des producteurs** ».

Jacques Jaouen brandit en retour le spectre « **de la concentration des entreprises qui en découlerait, pour limiter le surcoût de l'écotaxe** ». Qui dit concentration dit pénalisation de l'emploi... Sans parler de possibles « **délocalisations. Pourquoi certaines entreprises resteraient-elles en Bretagne, si elles y sont plus taxées qu'ailleurs ?** »

Face à la fermeté « **incompréhensible** » de l'Élysée, les Bretons ne vont pas baisser les bras : « **Nous allons maintenant interpeller l'ensemble de nos parlementaires et de nos élus locaux** », prévient Jacques Jaouen. Histoire de bien peser sur le débat parlementaire qui débute.

Christophe VIOLETTE.



La délégation des responsables de l'économie bretonne, à sa sortie de l'Élysée, hier. Claude Stéfan